



Assemblée générale

Distr. générale
11 janvier 2017

Soixante et onzième session
Point 149 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 décembre 2016

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/71/708)]

71/270. Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 70/287 du 17 juin 2016,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹ ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport² ;
3. *Est consciente* de la complexité croissante des problèmes que connaît la région, souligne qu'il importe que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine renforcent leur partenariat, leur collaboration et leur coopération pour mieux relever les défis existants conformément aux mandats qui leur ont été donnés et, à cet égard, prie le Secrétaire général de veiller à ce que les prochains projets de budget mettent suffisamment l'accent sur les aspects opérationnels de l'exécution des mandats ;
4. *Prie* le Secrétaire général de profiter du fait que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique occupent les mêmes locaux pour continuer de tirer le meilleur parti des gains d'efficacité par la mise en commun de leurs services d'appui administratif, et de faire figurer dans les prochains projets de budget des renseignements à ce sujet ;
5. *Prend note* de l'étude détaillée du Bureau présentée en application de sa résolution 70/287 et, à ce propos, approuve la restructuration du Bureau ;
6. *Rappelle* les paragraphes 13 et 16 du rapport du Comité consultatif et décide que les mesures ci-après seront prises au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, avec effet au 1^{er} janvier 2017 :

¹ A/71/551.

² A/71/646.



a) Créer trois postes (1 poste D-1 de chef du Service des partenariats institutionnel et opérationnel, 1 poste D-1 de chef de cabinet et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) ;

b) Supprimer cinq postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (2 postes d'assistant aux télécommunications, 2 postes d'assistant chargé des services généraux et 1 poste d'infirmier) ;

c) Supprimer deux postes d'agent du Service mobile (1 poste d'agent de sécurité et 1 poste de technicien en télécommunications) ;

d) Conserver un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant à la gestion des installations) ;

e) Transférer les postes selon les modalités proposées par le Secrétaire général ;

f) Réaffecter les postes selon les modalités proposées par le Secrétaire général ;

7. *Rappelle également* le paragraphe 16 du rapport du Comité consultatif et approuve la réaffectation (de chef de cabinet à chef adjoint du Bureau) du poste D-2 approuvé au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.

*68^e séance plénière
23 décembre 2016*